

Réunion du 20/06/2024 | 14h00, salle du conseil Brissac

Membres de la Commission :

Usagers :

Marie Odile Bioteau

Françoise Guillaume (absente)

Commerçants non sédentaires :

Sabrina Girault (excusée)

Jean Marc Hery (absent)

Tommy Pelletier (absent)

Antoine Presselin

Justin Meignan (excusé)

Police municipale : Loïc Thomas (excusé)

Commerçants sédentaires :

Floria Bonaventure (absente)

Michel Marchand (absent)

Alain Vion (absent)

Elus:

Thierry Bargel

Isabelle Bouju

Robert Touchet (excusée)

➤ **Animation des marchés 2024 et communication sur les réseaux sociaux**

La commission marché conjointement avec les services animations culturelles et communication ont présenté à la presse locale les actions prévues en termes d'animation estivale et de valorisation des commerçants via les réseaux sociaux de la commune

Ci-dessous les animations musicales prévues pour l'été à Brissac et St Remy

| | D 30/06 StR 11h | J 04/07 BQ 10h30 | D21/07 StR 11h | J 08/08 BQ 10h30 | D 25/08 StR 11h |
|---|--------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|-----------------------|
| Trio '1Bis' (jazz années 30 à 60) | | | | X | |
| Les zazoux (guinguette burlesque) | | | | | X |
| AnCOr (reprise chanson et créations) | X | | | | |
| Spotted Lemons (pop folk blues reprises et compositions personnelles) | | X | | | |
| TempoRel (danse contemporaine) | | | X | | |

Les commerçants qui le souhaitent sont invités à remplir une fiche qui servira à mettre en valeur leur activité sur les réseaux sociaux de la commune (facebook, instagram,...). Opération en cours, s'adresser à Loic.

➤ **Validation du compte rendu du 14/03/2024**

Le compte rendu a été relu pour répondre aux questions si nécessaire. Suite au mail de Mme Giraud plusieurs modifications sont apportées au règlement dans le sens d'une plus grande souplesse au niveau des absences (voir point suivant)

➤ **Modifications du règlement marché**

Le règlement est modifié pour apporter plus de souplesse au niveau des absences :

- Le nombre d'absences autorisées passe de 10 à 12 semaines par année civile (Art 6/D)
- Comme pour les producteurs agricoles il est tenu compte d'évènements accidentels qui empêcheraient les commerçants d'être présents (Art 6/D)

- 2 commerçants abonnés ont la possibilité de s'associer pour occuper alternativement chaque semaine un même emplacement (Art 6/A)

➤ **Demandes d'abonnement et d'emplacement**

La commission émet un avis favorable aux demandes d'abonnement des commerçants passagers Lama, Picco et Ménard. L'attribution des places sera finalisée en fonction des demandes d'abonnés qui souhaiteraient partager un emplacement

➤ **Question de Mr Medhani : peut-on refuser l'accès aux passagers en fruits et légumes comme le fait Angers ?**

Renseignements pris auprès de la Mairie d'Angers, les passagers en fruits et légumes revendeurs ne sont pas admis sur le marché au contraire des passagers producteurs. Cependant cette disposition ne figure pas dans le règlement du marché d'Angers. Compte tenu du nombre d'abonnés présents en fruits et légumes, la commission est favorable à cette disposition mais l'aspect légal doit être vérifié auprès de la fédération des marchés de France et de l'association des Maires de France (AMF).

➤ **Absences et documents administratifs**

Certains commerçants n'ont toujours pas fourni leurs documents administratifs malgré plusieurs relances. Sans ces documents (carte de commerçant ou MSA et assurance) il n'est pas possible de s'installer sur le marché.

Un commerçant cumule déjà 15 absences à mi année ce qui remet en cause son statut d'abonné, un courrier lui sera envoyé pour rappeler les dispositions du règlement et envisager la suite de sa présence sur le marché

➤ **Point à date sur la gestion des déchets**

Pour accompagner la mise en place du recyclage et de la réutilisation des déchets du marché une réunion d'information animée par la CCI et 3Rdanjou a eu lieu le 18 avril dernier. Un questionnaire a été envoyé par la CCI à tous les abonnés et les suggestions suivantes ont été reçues et vont être étudiées :

- 1/ Inciter les clients à apporter leurs propres contenants réutilisables
- 2/ Proposer aux commerçants de mettre des contenants réutilisables à la vente,
- 3/ Inciter les commerçants à demander des caisses réutilisables à leurs fournisseurs
- 4/ Communiquer auprès de la clientèle et valoriser les commerçants engagés dans une démarche 0 déchets
- 5/ Trouver une structure pour récupérer les invendus quand le CCAS ne passe pas

Une rencontre avec le MIN d'Angers organisée par la CCI et 3Rdanjou a eu lieu le 31 mai dernier afin de mieux comprendre les actions en cours à ce niveau

Thierry Bargel Isabelle Bouju Robert Touchet